

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÉGLEMENT 348**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 348 pour emprunter la somme de 624 860 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre d'une nouvelle phase du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

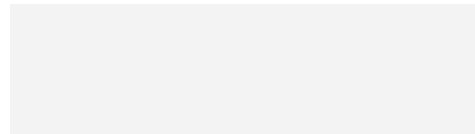
Adoption par le conseil : 21 août 2018

Approbation par les personnes habiles à voter : 10, 11, 12 et 13 septembre 2018

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 4 octobre 2018

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 octobre 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier